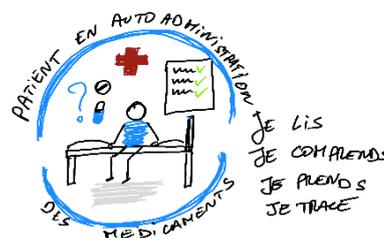


SYNTHESE

Patient en auto-administration de ses médicaments (PAAM) en hospitalisation



Validée par le Collège le 11 juillet 2022

L'essentiel

Le PAAM, c'est quoi : le PAAM, c'est donner la possibilité à un patient hospitalisé, volontaire, de s'auto-administrer seul ou accompagné, une partie ou la totalité des médicaments qui lui sont prescrits lors de son hospitalisation. Il concerne l'étape d'administration du médicament.

Le PAAM s'adresse à toute structure sanitaire et tous les professionnels impliqués dans la prise en charge médicamenteuse.

Le PAAM concerne tous les médicaments qui peuvent être gérés par le patient seul en adaptant si besoin l'accompagnement éducatif.

- Le PAAM est volontaire (établissement, service, patient).
- Le PAAM s'inscrit dans une politique institutionnelle globale de la gestion des risques et de l'engagement du patient en tant qu'acteur à part entière de sa prise en charge médicamenteuse. Il s'agit d'une poursuite de l'application de l'arrêté du 6 avril 2011.
- L'application du PAAM associe l'ensemble des professionnels de santé (médico-soignants, équipes pharmaceutiques), le patient et son entourage.
- Le PAAM peut être appliqué aux différents séjours et secteurs d'activité, et notamment ceux de longue durée.
- Le PAAM peut se déployer de manière priorisée dans certains services de soins selon les niveaux de maturité existants, les organisations, la présence de pharmaciens cliniciens.
- Le PAAM peut être gradué en termes de niveau de participation du patient et du périmètre des traitements concernés.
- Le PAAM est adapté à chaque patient, à chaque médicament.
- Le PAAM ne dédouane pas l'établissement et les professionnels de santé de leur responsabilité vis-à-vis des médicaments pris, mais permet au patient de s'engager dans ses soins et de préparer sa sortie.

Le dispositif peut cesser à tout moment à l'initiative du patient ou des professionnels de santé.

Les étapes clés du PAAM

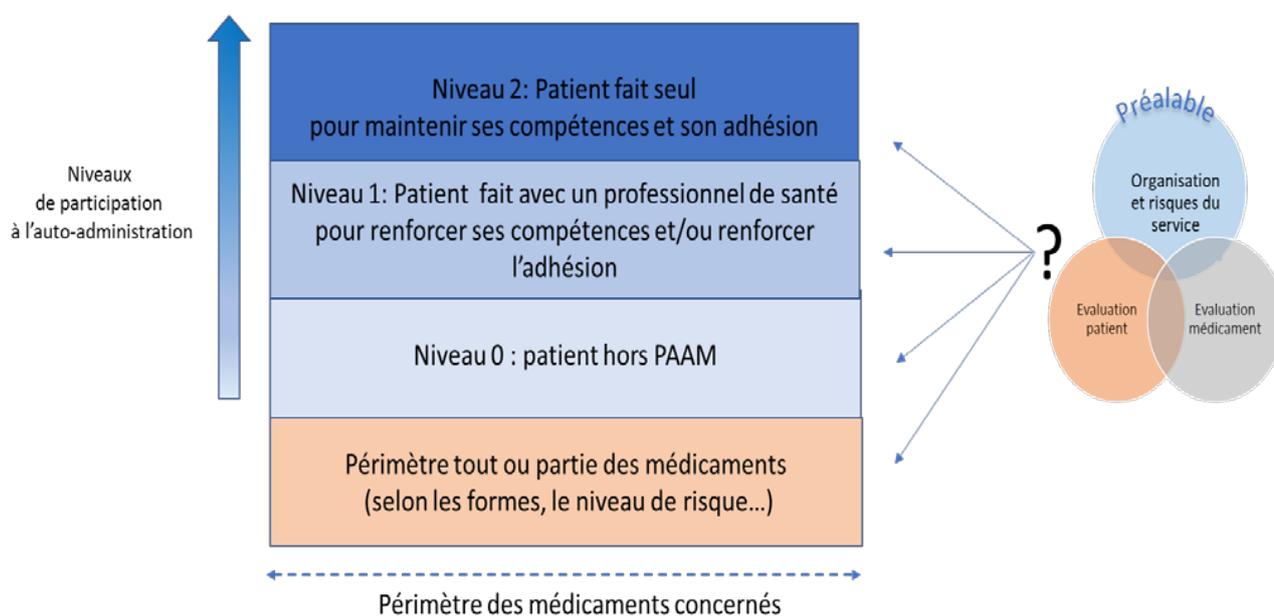
- Des préalables sont nécessaires : le PAAM repose sur un volontariat de l'établissement engagé, l'équipe de soins qui aura évalué son organisation et les risques liés à la prise en charge médicamenteuse, et le patient qui est informé.
- Une évaluation des risques liés au patient et à ses médicaments permet de proposer au patient un niveau de participation au PAAM et de définir les médicaments concernés.
- Une décision favorable est émise par le médecin après concertation de l'équipe, du patient et du pharmacien.
- L'engagement du patient est obtenu.
- Le PAAM est mis en œuvre et un dispositif de stockage sécurisé des médicaments auto-administrés est mis à disposition du patient en PAAM.
- Un suivi et une réévaluation du PAAM sont effectifs. À tout moment, le PAAM peut être remis en question par les professionnels et par le patient.

Les niveaux d'implication du patient

Le niveau 0 ne permet pas au patient d'être impliqué dans un PAAM.

Le niveau 1 correspond à un patient qui a besoin d'un accompagnement éducatif renforcé. Ce niveau a vocation à être ponctuel.

Le niveau 2 correspond à un patient qui a l'habitude de prendre un médicament et pour lequel ses compétences et son adhésion médicamenteuse sont confirmées.



PAAM et circuit habituel de la prise en charge médicamenteuse : ce qui diffère

	Hors PAAM	Ce qui change avec PAAM
Entrée du patient	Revue des traitements/conciliation des traitements médicamenteux si possible 1^{re} prescription hospitalière	⊕ L'inclusion dans le PAAM peut se faire à toutes les étapes du séjour (préadmission, entrée, durant l'hospitalisation) AVEC : <ul style="list-style-type: none"> - information patient du PAAM ; - évaluation initiale des conditions d'inclusion du patient ; - définition du niveau de participation au PAAM et des médicaments concernés ; - décision médicale favorable ; - consentement du patient ; - coordination équipe.
Préparation des traitements	Par l'IDE selon les modalités du service Les médicaments restent identifiables	Le traitement est remis au patient avec une identification des médicaments PAAM pour les patients en niveaux 1 et 2
Stockage/dé-tention des médicaments	IDE, niveau salle de soins, sécurisé (coffre, frigo, armoire)	Les médicaments sont confiés au patient dans sa chambre dans un dispositif de stockage sécurisé , sauf pour les médicaments thermosensibles
Administration proprement dite	Par l'IDE ou aide à la prise par un(e) aide-soignant(e)	Niveau 1 = le patient est accompagné par une IDE Niveau 2 = le patient gère seul
Traçabilité	Par l'IDE	Niveau 1 = par l'IDE Niveau 2 = par le patient, et l'IDE qui trace aux dires du patient
Surveillance du patient et suivi	De la prise/suivi efficacité et tolérance pour réévaluation thérapeutique si besoin	⊕ Suivi critères d'inclusion pour réévaluation PAAM adaptée au patient
Information du patient	Information sur les traitements, nouvelles thérapeutiques, modifications	Démarche renforcée notamment pour le niveau 1, lors de l'introduction de nouveaux médicaments et en fonction des problèmes mis en exergue avec l'évaluation des compétences et de l'adhésion médicamenteuse
Réhospitalisation pour séances de soins, cures	Suivi médical /revue des traitements	⊕ Réévaluation des critères d'inclusion et vérification consentement
Fin d'hospitalisation sortie	Lettre de liaison	⊕ Intégrant un bilan du dispositif PAAM et un bilan avec le patient en cas de séjour long